



LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'activité de notre société et celle de l'ensemble de notre groupe et de vous fournir toutes informations de nature juridique.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

UN EXERCICE RECORD – UNE REUSSITE EN MARCHÉ A L'INTERNATIONAL

Avec une hausse de 55 % du résultat opérationnel courant, un triplement du résultat net, une progression de plus de 30 % à l'international et une structure financière solide, l'exercice 2013 constitue un exercice record pour notre groupe.

LES CHIFFRES CLES

En millions d'euros	2013	2012
• Chiffre d'affaires	1 558,6	1 490,1
En France	1 251,3	1 255,9
A l'international	307,3	234,1
• Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	73,2	47,1
• Résultat opérationnel	69,6	40,7
• Coût de l'endettement net	(4,6)	(2,7)
• Résultat avant impôt	69,7	38,1
• Résultat net	46,0	13,6
• Résultat net part du Groupe	40,3	9,9
• Résultat net par action (en euro)	3,63	0,89

⁽¹⁾ hors charges liées à l'impact des regroupements d'entreprises (dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liées aux acquisitions, dépréciation des goodwill, coûts directs d'acquisitions...)

Le compte de résultat

Notre groupe réalise une excellente performance avec un chiffre d'affaires qui s'établit à plus de 1,5 milliard d'euros, en croissance de 4,6 %.

Le cap des 20 % de chiffre d'affaires réalisé à l'international est franchi en 2013 : implanté dans 11 pays en Amérique, en Europe et en Afrique, le groupe affiche une croissance de plus de 30 % de son chiffre d'affaires international qui s'élève à 307,3 M€.

Nos deux pôles d'activités sont en croissance.

Le pôle travail temporaire et recrutement qui concentre 80 % du chiffre d'affaires total, affiche une progression de 5 % de son chiffre d'affaires qui ressort à près de 1,3 milliard d'euros.

En France, notre groupe réalise une surperformance : notre chiffre d'affaires demeure stable à 1 034,4 M€ sur un marché en repli de 6 % (source Prism'emploi) ;

A l'international, nous affichons une progression de 33,3 %, à 265,4 M€. Cette performance porte la part de notre activité internationale à 20,4 % de l'activité du pôle contre 16,1 % en 2012.

Le pôle multiservices, est en croissance de 3 % sur l'exercice ; Le chiffre d'affaires s'établit à 277,9 M€. Cette progression est portée par nos activités aéroportuaires qui concentrent 73,7 % de l'activité du pôle.

La performance réalisée par notre groupe s'est accompagnée d'une forte progression des résultats et d'une appréciation de nos marges.

Le résultat opérationnel courant affiche une progression de 55 %. Il ressort à 73,2 M€, soit 4,7 % du chiffre d'affaires contre 47,1 M€ en 2012.

L'amélioration de l'activité en France conjuguée au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, et la forte contribution de l'international ont contribué à ce résultat historique.

La rentabilité du **pôle travail temporaire et recrutement** progresse à la fois en France et à l'international. Le résultat opérationnel courant s'établit à 66,4 M€ en croissance de 62,2 %. Grâce à cette progression, la marge opérationnelle courante ressort à 5,1 % du chiffre d'affaires contre 3,3 % en 2012.

Le pôle multiservices, contribue également positivement aux résultats de l'exercice avec un résultat opérationnel courant de 6,9 M€. Il représente 2,5% du chiffre d'affaires total du pôle.

Le résultat opérationnel augmente de 29 M€ pour s'établir à 69,6 M€ en hausse de plus de 71 %. Cette évolution résulte d'une baisse des autres charges opérationnelles qui passent de (6,5) M€ en 2012 à (3,6) M€, charges liées principalement à l'impact croissant des acquisitions américaines.

Le résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence inclut principalement en 2013 l'impact de la mise en équivalence de la prise de participation minoritaire dans le capital de la société AERCO, gestionnaire des aéroports du Congo. Il s'établit à 74,3 M€ en 2013.

Le résultat financier du groupe s'établit à (4,6) M€ contre (2,7) M€.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 69,7 M€ contre 38,1M€.

Après une charge d'impôts sur le résultat de 23,7 M€, le groupe affiche au 31 décembre 2013, un résultat net de 46 M€.

Le bilan

La lecture de notre bilan au 31 décembre 2013 illustre la bonne santé financière de notre groupe fort d'un niveau élevé de capitaux propres à près de 240 M€ et d'un ratio dette nette/capitaux propres inférieur à 12 %.

L'augmentation des actifs non courants, qui s'élèvent à 249,8 M€ contre 190,5 M€ au 31 décembre 2012, provient essentiellement de l'impact des acquisitions réalisées sur l'exercice aux Etats-Unis.

L'ACTIVITE DU GROUPE PAR PÔLE

Les chiffres d'affaires communiqués ci-dessous par pôle d'activité, s'entendent avant éliminations inter-activités qui s'élèvent à (19,1) M€.

Le pôle travail temporaire et recrutement

Surperformance en France - Accélération à l'international

En millions d'euros	2013	2012
• Chiffre d'affaires	1 299,8	1 238,4
En France	1 034,4	1 039,3
A l'international	265,4	199,1
• Résultat opérationnel courant	66,4	40,9
• Résultat opérationnel	62,7	34,5

Avec un chiffre d'affaires de près de 1,3 milliard d'euros, notre pôle travail temporaire et recrutement affiche une croissance de 5 %.

Cette croissance est portée par la performance remarquable réalisée à l'international avec un chiffre d'affaires en progression de 33,3 % et l'amélioration continue de l'activité en France.

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 1 034,4 M€, en repli limité de 0,5 % sur un marché en baisse de 6 %.

L'analyse de l'évolution de notre activité montre une amélioration continue en 2013 s'illustrant par une croissance de 9 % sur le dernier trimestre de l'exercice par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Cette surperformance par rapport au marché du travail temporaire démontre notre capacité de prise de parts de marché obtenue sans pour autant remettre en cause notre politique tarifaire.

En termes d'évolution sectorielle, il convient de noter une forte progression du secteur des « services » qui affiche une progression de près de 14 %.

Notre stratégie de prise de parts de marché sur ce secteur nous a en particulier permis de renforcer notre conquête sur les secteurs du commerce, de la logistique, des services financiers et de l'énergie. Grâce à cette dynamique, les services concentrent désormais 38 % de notre activité.

Les secteurs de l'Industrie et du BTP représentent respectivement 39 % et 23 % du chiffre d'affaires total.

En termes de typologie de clients, les PME demeurent toujours très bien représentées dans notre portefeuille ; leur part dans le chiffre d'affaires du pôle demeure stable à 62 % contre 38 % pour les grands comptes.

A l'international, notre groupe affiche une progression d'activité de 33,3 % (12,6 % de croissance organique).

Le chiffre d'affaires s'établit à 265,4 M€ contre 199,1 M€.

Les Etats-Unis qui concentrent 64 % de l'activité internationale du pôle sont au cœur de cette performance.

Sur le premier marché mondial du travail temporaire, nous poursuivons une politique de croissance externe dynamique.

Depuis 2011, date de notre première implantation aux Etats-Unis avec l'acquisition de la société PeopleLink, sept nouvelles opérations ont été réalisées. Toutes ces entreprises affichent une rentabilité satisfaisante.

Au second semestre 2013, les acquisitions d'actifs des sociétés The Agency Inc., Trade Resources Inc. et MEP staffing, nous permettent de renforcer nos implantations sur les états de l'Illinois et du Texas et de prendre position sur deux nouveaux états : le Wisconsin et l'Arizona. Ces acquisitions représentent en année pleine un chiffre d'affaires de plus de 60 M\$.

Ces opérations étendent nos champs de spécialisation sur des métiers hautement qualifiés et renforcent notre expertise sur des secteurs porteurs tels que la construction, l'énergie et les technologies.

Aujourd'hui, notre groupe est présent aux Etats-Unis dans 22 Etats ; le chiffre d'affaires réalisé sur cette zone ressort à 227,4 M\$, en progression de près de 57 % (dont près de 19 % de croissance à périmètre constant).

Ce rayonnement croissant s'illustre aussi dans nos parts de marché : à la 85^{ème} place du secteur en 2012, notre groupe figure en 2014 dans le top 50.

Sur nos autres pays d'implantation, il convient de noter qu'en Espagne, nous avons renoué avec la croissance avec un chiffre d'affaires, à 53,1 M€, en hausse de près de 10 %.

Une rentabilité opérationnelle courante record

Le résultat opérationnel courant du pôle, à 66,4 M€ contre 40,9 M€ en 2012 affiche une croissance de 62,2 %. Grâce à cette progression, la marge opérationnelle courante ressort à 5,1 % du chiffre d'affaires contre 3,3 % en 2012.

En France, le résultat opérationnel courant s'élève à 49,8 M€ contre 33,9 M€ en 2012, bénéficiant de l'amélioration de l'activité au fil de l'exercice conjuguée au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.

A l'international, notre résultat opérationnel courant est multiplié par deux et s'élève à 16,6 M€ contre 7 M€ en 2012. Il représente 6,3 % du chiffre d'affaires contre 3,5 % en 2012. Cette forte progression résulte de la montée en puissance de nos activités américaines mais également de la contribution de nos filiales espagnoles qui retrouvent un niveau de rentabilité satisfaisant.

Le pôle Multiservices

En croissance sur toutes les activités

En millions d'euros	2013	2012
• Chiffre d'affaires	277,9	269,4
• Résultat opérationnel courant	6,9	6,2

Le chiffre d'affaires progresse de 3 % à 277,9 M€, porté par les activités aéroportuaires qui concentrent 73,7 % de l'activité du pôle.

Le résultat opérationnel courant du pôle multiservices affiche une progression de 10,6 % : il s'établit à 6,9 M€ contre 6,2 M€ en 2012.

LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

En millions d'euros	2013	2012
• Chiffre d'affaires	204,9	197,3
• Résultat opérationnel courant	4,9	5,3

Le chiffre d'affaires de nos activités aéroportuaires, à 204,9 M€, progresse de 3,9 %.

Cette progression est portée par l'activité développée à l'international, qui concentre désormais 21 % du chiffre d'affaires (contre 17,8 % en 2012).

En France, notre groupe conforte sa position de n° 1 ; malgré un trafic aérien toujours fragile, le chiffre d'affaires demeure stable, à 163 M€.

Cette bonne résistance s'est illustrée par la signature et la reconduction de plusieurs nouveaux contrats d'assistance pluriannuels sur les terminaux de Roissy et Orly ; ainsi, 5 nouveaux contrats ont été conclus sur Roissy CDG avec les compagnies Air France, Asiana Airlines, Belavia, Etihad Regional et Turkmenistan Airlines ; deux contrats ont été reconduits avec les compagnies Alitalia et Air Austral ; sur Orly, notre portefeuille clients a été renforcé par un nouveau contrat avec la compagnie Alitalia.

A l'international, notre groupe réalise un excellent exercice avec un chiffre d'affaires en hausse de 19 %, à près de 42 M€.

Cette croissance a profité de notre montée en puissance au Royaume-Uni sur le London City Airport.

Nos concessions africaines ont également confirmé leur dynamique.

Au Congo, notre groupe a pris une participation de 25 % dans le capital social du gestionnaire de l'aéroport local ; cette opération doit nous permettre de sécuriser et de consolider notre développement sur ce pays.

Le résultat opérationnel courant de nos activités aéroportuaires s'établit à 4,9 M€.

LES AUTRES SERVICES

Le chiffre d'affaires réalisé par les autres services s'élève à 73,0 M€ contre 72,1 M€.

Les activités ingénierie et maintenance concentrent plus de 78 % de l'activité des autres services. Elles réalisent un chiffre d'affaires de 57,3 M€ contre 55,6 M€.

Le résultat opérationnel courant des autres services progresse sensiblement, à 2 M€ contre 0,9 M€ en 2012.

LES PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2014

En France, le marché du travail temporaire s'inscrit en amélioration par rapport au début de l'année dernière.

La reprise est encore timide mais les signes d'amélioration sont là : reprise dans le secteur de l'automobile, bon niveau d'activité dans l'aéronautique et dynamique toujours forte dans les services.

Dans ce contexte, notre groupe reste confiant dans sa capacité à surperformer en 2014 encore, son marché.

Le chiffre d'affaires réalisé au mois de janvier, qui s'inscrit en progression de 5,4 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, nous conforte d'ailleurs dans cet objectif.

A l'international, nous resterons offensifs aux Etats-Unis.

Nous affichons une croissance de 27 % en janvier, principalement portée par l'intégration de nos dernières acquisitions, le début d'année ayant été impacté par les conditions climatiques exceptionnelles.

L'exercice 2014 s'est ainsi ouvert avec l'acquisition des activités de la société 2AM Group ; créée en 2006, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 23 M\$ en 2013 grâce à un portefeuille sécurisé de grands contrats.

Avec cette opération, notre groupe poursuit son expansion géographique sur quatre nouveaux états : l'Alabama, la Californie, la Caroline du Sud et la Floride.

Au regard de ce début d'exercice, nous sommes confiants sur notre capacité à afficher une nouvelle croissance annuelle de plus de 30 %.

Ainsi, nous franchirons le cap des 300 M\$ en 2014, tout en restant toujours attentifs aux opportunités d'acquisitions.

Dans l'aéroportuaire, l'exercice 2014 sera marqué en France par le renouvellement des licences sur Roissy et Orly.

A l'international, les perspectives restent très favorables, en particulier en Afrique, grâce au dynamisme commercial de nos concessions et également en République Dominicaine où notre groupe vient de s'implanter.

LES INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

LA RESPONSABILITE SOCIALE

Le groupe CRIT, groupe de services et de ressources humaines, a toujours considéré le capital humain comme son principal capital ; il place au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, le développement, l'épanouissement et l'accompagnement de ses collaborateurs, permanents ou intérimaires.

LE GROUPE ET SES COLLABORATEURS

Les indicateurs quantitatifs ci-dessous concernent les effectifs permanents (CDI) de l'ensemble des filiales du groupe, consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Effectifs du groupe :

Les effectifs permanents (CDI) du groupe au 31 décembre 2013, sont constitués de 5 327 salariés contre 4 969 salariés au 31 décembre 2012. Par ailleurs, les effectifs de la société Handling Partner Gabon, mise en équivalence, sont de 189 salariés contre 203 salariés au 31 décembre 2012.

Répartition des effectifs permanents du groupe :

- Par zone géographique :

Effectifs	2013	%	2012*	%
• En France	3 593	67,5 %	3 551	71,5 %
• En Europe	748	14,0 %	578	11,6 %
• En Amérique	330	6,2 %	239	4,8 %
• En Afrique	656	12,3 %	601	12,1 %
Total	5 327		4 969	

*Données corrigées pour tenir compte de l'exclusion de la société mise en équivalence Handling Partner Gabon

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

• Par pôle d'activité :

Effectifs	2013	%	2012*	%
• Travail Temporaire et recrutement	1 845	34,6 %	1 864	37,5 %
• Aéroportuaire	2 816	52,9 %	2 447	49,3 %
• Autres services	666	12,5 %	658	13,2 %

*Données corrigées pour tenir compte de l'exclusion de la société mise en équivalence Handling Partner Gabon

• Par âge :

	En 2013	En 2012*
• > ou égal à 55 ans	6,2 %	5,9 %
• 45 - 54 ans	16,2 %	15,8 %
• 35 - 44 ans	31,9 %	31 %
• 25 - 34 ans	39,9 %	41,3 %
• < 25 ans	5,8 %	6 %

*Données corrigées pour tenir compte de l'exclusion de la société mise en équivalence Handling Partner Gabon

• Par sexe :

	2013	%	2012*	%
• Effectifs permanents hommes	3 041	57,1 %	2 735	55,1 %
• Effectifs permanents femmes	2 286	42,9 %	2 234	44,9 %

*Données corrigées pour tenir compte de l'exclusion de la société mise en équivalence Handling Partner Gabon

Mouvements du personnel (Embauches et licenciements) :

(Pour cet indicateur, le périmètre d'information retenu est constitué de l'ensemble des effectifs permanents - CDI - du groupe en France)

Les données relatives à cet indicateur sont extraites d'un fichier analysé et traité par un actuair indépendant, couvrant chaque année, la période du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N, pour anticiper les opérations de clôture.

	En 2013	En 2012
• Embauches En France	394	523
• Licenciements En France	94	75

Les rémunérations et leur évolution :

(Pour cet indicateur, le périmètre d'information retenu est constitué de l'ensemble des effectifs permanents - CDI - du groupe en France qui sont présents sur les deux exercices 2012 et 2013)

Les rémunérations mises en place au sein du groupe peuvent comprendre une part fixe (salaire de base) et des rémunérations variables, en fonction des pôles d'activités et des métiers exercés.

L'évolution des salaires mensuels de base (bruts, hors primes et éléments variables)

(Informations arrêtées au 31 octobre)

	Salaires mensuels 2013 (arrêté au 31 octobre)	Salaires mensuels 2012 (arrêté au 31 octobre)
• Pôle aéroportuaire	1 953 €	1 914 €
• Pôle travail temporaire	2 125 €	2 091 €
• Pôle « autres services »	2 821 €	2 720 €

L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée du travail

En France, les salariés permanents des sociétés du groupe sont, en grande majorité, régis par des accords d'entreprise portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail (Accord ARTT : Aménagement de réduction du temps de travail).

Les salariés permanents des sociétés qui, du fait de leurs effectifs, ne sont pas dotées d'institutions représentatives du personnel, sont soumis à la durée légale du travail (35 heures hebdomadaires).

Eu égard à la spécificité de la réglementation du Travail Temporaire, et conformément aux dispositions légales applicables (article L. 1251-21 du code du Travail), les salariés intérimaires délégués par le groupe sont soumis à la durée du travail applicable au sein de l'entreprise utilisatrice dans laquelle ils sont délégués.

Le taux d'absentéisme

• Sur le périmètre du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France », le taux d'absentéisme tient compte des absences pour les motifs suivants :

- la maladie,
- les accidents de travail et de trajet,
- la maternité et la paternité,
- les congés pour événements familiaux,
- les absences autorisées payées,
- les congés sans solde,
- les absences non payées (hors congés parentaux).

• Pour le pôle aéroportuaire France, le taux d'absentéisme tient compte des absences pour les motifs suivants :

- la maladie,
- les accidents de travail et de trajet,
- la maternité et la paternité,
- les congés pour événements familiaux,
- les absences autorisées payées,
- les absences non payées (hors congés parentaux).
- les absences thérapeutiques

Les taux ⁽¹⁾ s'établissent comme suit :

	2013	2012
• Pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France <i>Collaborateurs permanents</i>	8,46 %	8,41 %*
• Pôle aéroportuaire France	11,0 %	11,3 %

* le taux d'absentéisme 2012 a été corrigé

⁽¹⁾ le taux correspond aux heures d'absences pour les motifs précisés ci-dessus divisé par les heures travaillées réelles ou théoriques selon les activités

Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » un groupe de travail a été mis en place en 2012 afin de poursuivre l'amélioration des conditions de travail et de bien-être des salariés, mais aussi de contribuer activement à améliorer les conditions de retour à l'emploi des salariés en arrêt de travail. Ainsi, en 2013, des actions concrètes de communication interservices ont été mises en œuvre. Ce plan d'actions se poursuit en 2014.

L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

L'autonomie de chacune des entités françaises composant le groupe leur permet de disposer d'une représentation du personnel qui leur est propre et qui permet au groupe de maintenir un dialogue social de qualité, au plus près des spécificités de chacun de ses métiers et des préoccupations des collaborateurs.

De fait, chaque institution représentative est associée aux décisions en fonction de son périmètre d'intervention et du rôle qui lui est dévolu par la législation.

Sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale, constituée au sein du groupe, des sociétés du pôle travail temporaire et recrutement et de la société RH Formation, les élections professionnelles qui ont lieu tous les 4 ans, ont été initiées fin d'année 2013 et finalisées début 2014.

Toujours soucieux de contribuer à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap, le groupe CRIT, a choisi de confier l'envoi des courriers aux salariés pour les élections professionnelles (l'appel à candidature, les notes d'information pour le premier et le second tour) à un ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail).

LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS EN 2013

Sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale, les négociations ont abouti à la signature de plusieurs accords :

- L'accord Intergénérationnel signé le 18 octobre 2013 d'une durée déterminée de 3 ans, relatif à l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée, le maintien dans l'emploi des seniors et la transmission des savoirs et des compétences.

L'accord s'applique à l'ensemble des salariés permanents et intérimaires. Il s'inscrit dans la continuité de l'accord sénior signé en 2009. De nouvelles mesures ont été ajoutées dans ce nouvel accord, telle que la prise en charge de la cotisation retraite sur la base d'un temps plein pour un salarié de plus de 50 ans passant à temps partiel.

Des engagements ont été pris pour l'amélioration des recours aux stagiaires de moins de 25 ans s'inspirant de la Charte des stages étudiants en entreprise du ministère du travail.

- L'accord sur les moyens du dialogue social signé le 18 juillet 2013 pour une durée indéterminée, concerne les institutions représentatives du personnel et leur accorde des moyens humains et matériels afin d'exercer leur mandat.
- L'accord relatif à la prévention du stress et des risques psychosociaux signé le 18 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Il a pour objet d'affirmer la volonté du groupe CRIT de prévenir, détecter et lutter contre les problèmes de stress et les risques psychosociaux constatés. Il souligne l'importance de la préservation de la santé physique et mentale des salariés et met en exergue l'engagement du groupe dans une réelle démarche d'amélioration continue des conditions dans lesquelles les salariés exercent leur activité.

Sur le périmètre du pôle aéroportuaire France :

- En vue de la signature prochaine d'un accord collectif traitant de la pénibilité au travail, des plans d'actions pénibilité ont été mis en œuvre sur deux des filiales du pôle (Europe Handling et Airlines Ground Services) dont la diversité des métiers est représentative de la globalité de l'activité du pôle. Ainsi l'efficacité de ces plans d'actions servira de base à la signature d'un accord pour l'ensemble du pôle.

LA FORMATION DES COLLABORATEURS

Au cœur de la politique d'accompagnement et de développement des collaborateurs du groupe, la formation professionnelle occupe une place primordiale.

Véritable moteur de la performance, la formation permet de s'adapter en permanence aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché.

Pour servir sa politique de formation, le groupe s'appuie sur deux organismes internes de formation : RH Formation, dédié à la formation des collaborateurs des métiers du travail temporaire et transversaux du groupe, et l'IFMA, spécifiquement dédié aux collaborateurs du pôle aéroportuaire.

Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » :

Conscient que le professionnalisme de ses collaborateurs permet au groupe de toujours mieux répondre aux exigences de qualité de service de ses clients, le groupe s'est attaché à déployer tout au long de l'année 2013, l'outil d'e-learning conçu en 2012 permettant ainsi à tout nouveau collaborateur intégrant la société, quel que soit son statut (stagiaire, apprenti ou salarié) de prendre ses fonctions dans les meilleures conditions.

Cet outil, conçu pour soutenir l'intégration des nouveaux collaborateurs permanents des métiers du travail temporaire et transversaux du groupe, leur offre une formation sur l'ensemble des points clés de ces métiers comme la législation du travail temporaire, la prévention des risques, LEA (logiciel d'exploitation des agences), la politique égalité des chances, les outils RH ainsi que la présentation du groupe CRIT.

Par ailleurs, en 2013 le groupe dans le cadre de sa politique GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) mise en place depuis plusieurs années, a poursuivi l'élaboration de référentiels de compétences des fonctions support tels que les services comptabilité, paye et juridique. Pour en assurer une bonne utilisation, des formations spécifiques dédiées aux responsables hiérarchiques concernés ont été mises en œuvre. Cette politique se poursuivra en 2014.

Sur le pôle aéroportuaire France :

Le pôle aéroportuaire dispose de son propre organisme de formation, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), afin de mieux répondre à ses besoins.

L'IFMA dispense tout au long de l'année des cursus pédagogiques destinés aux salariés des différentes filières de l'assistance aéroportuaire. L'IFMA forme ainsi plus de 15 000 stagiaires internes comme externes chaque année.

Les principaux domaines de formation :

- Les formations règlementaires : sensibilisation sureté, autorisation de conduite en zone réservée, marchandises dangereuses règlementées, facteurs humains, sécurité en piste, incendie, gestes et postures, Santé Sécurité au Travail, etc. ;
- Les formations aux métiers de la piste : agents de chargement sur avions vrac et mécanisés, conduite de la plateforme élévatrice, placement avion gestes conventionnels, dialogue au casque, refoulement avion, tractage (convoyage avion), passerelles télescopiques, responsable de chargement ;
- Les formations trafic : devis de masse et de centrage, coordination avion, opérations aériennes, météorologie aéronautique,
- Les formations commerciales : agent d'enregistrement et d'embarquement, formations comportementales et accueil client ;

Le nombre total d'heures de formation et le nombre de salariés permanents formés en 2013 :

	Nombre d'heures de formation*	Nombre de salariés formés (tous contrats confondus)
• Pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France <i>Collaborateurs permanents</i>	47 927	1 100
• Pôle aéroportuaire France	20 503	1 515

*Les heures de formation englobent tous les dispositifs de formation hors apprentissage.

En plus de la formation des permanents aux métiers du travail temporaire, le groupe s'attache particulièrement à former ses intérimaires.

Ainsi, en 2013 CRIT a dispensé 354 778 heures pour plus de 9 300 intérimaires formés.

LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

De par la spécificité de sa position d'intermédiaire sur le marché de l'emploi, le groupe CRIT a fait de la santé et de la sécurité au travail de ses salariés, un axe majeur de sa politique de responsabilité sociale.

Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France :

Pour le déploiement de sa politique santé et sécurité au travail, les sociétés du pôle s'appuient sur le service Qualité – Sécurité – Environnement, composé d'un Responsable National QSE et de 9 Responsables Régionaux QSE (un par Direction Régionale).

- Depuis 2005, les sociétés du pôle sont certifiées OHSAS 18001 pour l'ensemble de leurs établissements ;
- 10 agences sont certifiées MASE, système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail principalement destiné aux secteurs Pétrochimie et Chimie ;
- 27 agences déléguant dans le secteur « nucléaire » sont certifiées CEFRI (Certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants).

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Conscient que l'objectif de réduction des accidents du travail ne peut être atteint sans une meilleure gestion des risques et une meilleure information des collaborateurs, le groupe CRIT a mis en place un dispositif de prévention, d'information et de sensibilisation, qui associe tant ses collaborateurs, intérimaires et permanents que ses clients.

Ce dispositif s'articule autour des axes principaux suivants :

• Pour les collaborateurs permanents :

- dans l'e-learning d'intégration, un module de sensibilisation à la santé et la sécurité « prévention des risques » des nouveaux embauchés est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs du pôle. Il informe sur les incendies et risques électriques, les chutes, les accidents et les agressions, les troubles musculaires et les risques lors des déplacements. Un « livret de sensibilisation sécurité » est également disponible ;
- des formations ont été mises en place sur les thèmes « gestion des violences physiques et verbales » et « Santé Sécurité au Travail / Prévention et Secours Civiques » ;
- En 2014, un observatoire de prévention des risques psychosociaux sera déployé par le CHSCT et des responsables de la direction.

Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (tous contrats sauf stagiaires) des collaborateurs permanents en 2013 s'établit comme suit :

	Taux de fréquence ⁽¹⁾	Taux de gravité ⁽²⁾
• Pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France <i>Collaborateurs permanents</i>	7,57	0,39

⁽¹⁾ Nombre d'accidents avec arrêt d'au moins 24 heures pour un million d'heures de travail (y compris accidents de trajet)

⁽²⁾ Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail (y compris accidents de trajet)

• Pour les collaborateurs intérimaires :

La sensibilisation :

Elle est présente à tous les stades de recrutement et de délégation. Elle est relayée notamment par la remise contre récépissé, à l'occasion de chaque recrutement, d'un « livret santé-sécurité et environnement » ; des actions spécifiques de sensibilisation sont mises en place au profit des salariés intérimaires délégués dans des secteurs d'activité « exposés ». Pour exemple, les salariés intérimaires des agences certifiées MASE participent à des « causeries sécurité » qui sont régulièrement organisées par les agences CRIT ou les entreprises utilisatrices ;

La connaissance des postes de travail, de leur environnement et des tâches à effectuer :

- vérification de l'existence de poste présentant des risques particuliers pour la santé et la sécurité ;
- réalisation de visite de poste afin de recueillir des informations sur les postes à pourvoir (tâches à accomplir, machines/matériel/produits utilisés, formations requises, etc... ;
- réalisation de visite sécurité afin de s'assurer de la sécurité des intérimaires et que ceux-ci respectent bien les règles et consignes de sécurité qui leur ont été communiquées ;
- réalisation de bilans de missions afin de disposer de retour d'informations sur le déroulement de la mission.

L'analyse des accidents du travail, en privilégiant l'analyse conjointe avec l'entreprise utilisatrice au sein de laquelle l'accident est intervenu.

Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (tous contrats sauf stagiaires) des collaborateurs intérimaires en 2012 et en 2013 s'établissent comme suit :

	Taux de fréquence ⁽¹⁾		Taux de gravité ⁽²⁾	
	2013	2012	2013	2012
• Pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France <i>Collaborateurs Intérimaires</i>	50,55	53,08	1,90	2,04

⁽¹⁾ Nombre d'accidents avec arrêt d'au moins 24 heures pour un million d'heures de travail (hors accidents de trajets)

⁽²⁾ Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail (hors accidents de trajet)

Le groupe CRIT a souhaité, mettre en place un service d'aide psychologique qui intervient systématiquement auprès des salariés intérimaires victimes d'accident du travail et leur famille et aussi auprès des salariés permanents de l'agence concernée. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner nos salariés dans leurs difficultés face à un événement professionnel « traumatisant ».

Le groupe s'attache à améliorer en permanence les outils existants : en 2013, le livret « santé-sécurité et environnement » a été entièrement revu, les flashs sécurité destinés aux salariés et aux entreprises utilisatrices ont été mis à jour (danger, prévention et recommandation lors de canicule, toutes les formes d'addictions, les équipements de protection individuelle, la protection des yeux et du visage, la conduite d'un véhicule, la santé et l'hygiène de vie, fourniture des équipements de protection, le risque « forte chaleur »). Le document « bilan de mission » a fait l'objet d'une refonte.

Cet engagement majeur du groupe se poursuit aujourd'hui sous la forme d'un plan de formation 2012-2014 en application du Plan National d'Actions Coordonnées mis en œuvre par les Caisses d'Assurance Retraite et de Santé au Travail.

L'objectif de cette formation, dispensée sur la base du référentiel de compétences en matière de santé et de sécurité de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), est de parfaire la connaissance des collaborateurs permanents, améliorer la communication avec les Entreprises Utilisatrices, identifier les situations à risques et réduire l'accidentologie. Depuis 2012, 243 personnes ont déjà été formées. Ce plan de formation se poursuit sur l'année 2014.

Sur le pôle aéroportuaire France :

La santé et la sécurité, tant des collaborateurs que des usagers, est la priorité du Groupe. Cette orientation stratégique se traduit au travers de la certification à la norme OHSAS 18001, obtenue depuis 2009.

A travers sa politique, le groupe veut renforcer la prévention en matière de santé et sécurité de son personnel et améliorer ses conditions de travail. Il veille à être en conformité avec les exigences légales, réglementaires et autres exigences concernant la santé-sécurité des travailleurs. Il met tout en œuvre au quotidien pour prévenir les accidents.

Les CHSCT des filiales du pôle sont un acteur incontournable dans la mise à jour, chaque année, du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) et participent aux plans de prévention des risques (du groupe, de ses clients compagnies aériennes et du gestionnaire aéroportuaire).

Sur son pôle aéroportuaire, le groupe a également fait le choix de la certification ISAGO (IATA Safety Audit for Ground Operations), référentiel IATA sur l'assistance en escale des compagnies aériennes.

Ce référentiel couvre les exigences sécurité nécessaires au bon déroulement des opérations : Passage, Trafic, Piste et Bagage. Il couvre également les domaines de la formation, la maintenance des engins et intègre un système de gestion de la sécurité au quotidien.

Le groupe forme l'ensemble de ses collaborateurs opérationnels à la sécurité aérienne et aéroportuaire lors de ses formations initiales (nouveaux entrants) et lors des recyclages tous les 36 mois.

Toujours soucieux d'améliorer les conditions de travail, le pôle aéroportuaire a développé des outils informatiques permettant d'offrir plus de souplesse à ses collaborateurs dans l'aménagement du temps de travail. Ainsi, via ces nouveaux outils, les collaborateurs peuvent : visualiser leur planning, poser leurs congés payés, demander une permutation d'horaire, poser des renforts, communiquer avec le service du personnel (modification d'informations personnelles par exemple).

Sur le pôle aéroportuaire, le groupe porte un intérêt tout particulier à la santé de ses salariés, et est conscient de l'exposition de certains d'entre eux à des facteurs de pénibilité. Il a donc souhaité remédier à cette situation, tout en maintenant son niveau actuel de compétitivité.

Il a ainsi été décidé de réduire l'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité en mettant des plans d'action prévoyant :

- L'amélioration des fins de carrière du personnel qui a été exposé une partie de sa vie professionnelle, au sein de l'entreprise, à ces facteurs de pénibilité ;
- La promotion du développement des compétences et des qualifications de ses collaborateurs, afin qu'ils puissent accéder à des postes de qualifications supérieures ;
- La réduction de leur exposition aux facteurs de pénibilité.

Aussi, afin de limiter au maximum la manutention manuelle en soute, le groupe a fait, en 2013, l'acquisition de tapis articulés dits « Bendi-Belt » qui facilitent le chargement et le déchargement des bagages dans la soute avion et diminuent le risque de blessure.

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (tous contrats sauf stagiaires) sur le pôle aéroportuaire en 2012 et 2013 s'établissent comme suit :

	Taux de fréquence ⁽¹⁾		Taux de gravité ⁽²⁾	
	2013	2012	2013	2012
• Pôle aéroportuaire France	110.92	82.72	5.19	4.30

⁽¹⁾ Nombre d'accidents avec arrêt d'au moins 24 heures pour un million d'heures de travail (avec accidents de trajet)

⁽²⁾ Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail (avec accidents de trajet)

La diminution pérenne des valeurs présentées ci-dessus est une priorité du pôle aéroportuaire qui a à cœur d'améliorer en permanence la santé et la sécurité de ses collaborateurs conformément à ses certifications OHSAS 18001 et ISAGO ; à ce titre, elle fait l'objet d'un plan d'actions spécifique dont le suivi est assuré par le Comité de Direction.

LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le groupe CRIT est engagé, depuis de nombreuses années, dans une démarche de lutte contre toute forme de discrimination et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

Parmi les nombreuses actions menées par le groupe, on peut citer :

- La mise en œuvre depuis 2004, d'une politique active pour **l'emploi et l'insertion des personnes handicapées**.

Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est une priorité pour le groupe. Un département « Emploi & Handicap », a spécialement été créé, celui-ci est composé d'une mission nationale relayée par 9 correspondants régionaux.

La mise en œuvre de cette politique s'est concrétisée par l'engagement du groupe aux côtés de nombreux partenaires nationaux tels que l'Agefiph depuis 2006, la Fagerh (dont le partenariat a été renouvelé en 2012 pour deux nouvelles années), ou locaux (CRP/ERP).

Le groupe a mis en place de nombreuses actions visant à faciliter l'inclusion, le recrutement, le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap aussi bien pour les salariés Intérimaires que pour les salariés Permanents.

Le groupe s'engage auprès de ses salariés Permanents sur des axes tels que :

- le recrutement et l'accueil de stagiaires,
- le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel des collaborateurs permanents grâce à différents aménagements mis en place (fauteuil ergonomique, aménagement de véhicule de fonction avec BVA, logiciel zoom texte, bureau électrique, fauteuil alternant les positions assis-debout, ...)
- la formation via un e-Learning sur la diversité et notamment le handicap ainsi que la diffusion de flash-infos.

Le groupe s'engage auprès de ses salariés intérimaires sur des axes tels que :

- le développement de la qualification des intérimaires reconnus handicapés à travers des contrats de professionnalisation, les CIPI (Contrat d'insertion professionnelle intérimaire), CDPI (contrat de développement professionnel intérimaire),
- la communication externe et la participation à de nombreuses manifestations, telles que des forums, job dating, HandiCafé HandiChat sur tout le territoire national,
- une campagne d'affichage autour de son slogan « Travaillons ensemble avec nos différences ». Ces affiches ont été imprimées par le secteur protégé,
- la sensibilisation au handicap des équipes opérationnelles terrain en vue d'une mobilisation totale,
- l'accompagnement des entreprises clientes, par le conseil, la mise en place de solutions sur mesure dans le cadre de leur politique d'emploi de travailleurs handicapés (petits déjeuners clients, soutenance).

- **Quelques chiffres sur la délégation des salariés intérimaires reconnus handicapés :**

Nombre d'heures de délégations de travailleur handicapé sur 2013 : 448 055 heures.

En 2013 le pôle travail temporaire et recrutement a confié près de 8 828 missions à des personnes reconnues travailleurs handicapés auprès de 1 467 clients.

- **Le groupe et le travail avec le secteur adapté : ESAT-EA :**

Le groupe mène des actions auprès d'Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) pour valoriser l'engagement du groupe sur la question du handicap.

Le groupe sollicite le milieu protégé notamment pour :

- ses outils de communication : l'impression des affiches handicap et leur déclinaison en « cartes postales », la fabrication, l'impression et le conditionnement de post-it à l'effigie de la mission handicap,
- de nombreux courriers d'information à destination de ses collaborateurs,
- le nettoyage des locaux de l'une des Directions Régionales,
- et aussi pour les prestations petits déjeuners et plateaux repas lors de diverses réunions.
- Le déploiement, depuis 2007, sur les métiers du Travail Temporaire et transversaux du groupe, d'un **Plan Diversité et Égalité des Chances**, assuré par une structure interne de pilotage, composée d'un Responsable national et de 9 correspondants régionaux.

Ce plan se décline sur plusieurs axes, tels que la mise en conformité des procédures et documents internes, l'élaboration d'outils d'accompagnement, de formation et de sensibilisation des collaborateurs (à travers la mise à jour de l'intranet RH du groupe). Tous les nouveaux salariés, dans le cadre de leur parcours d'intégration suivent une formation e-learning « politique et égalité des chances » composée des thèmes suivants : la définition d'une discrimination, le contexte légal, les enjeux sociaux et économiques et les bonnes pratiques.

- La mise en place en 2010 d'un **Médiateur Diversité et Égalité des chances**, spécialisé dans la lutte contre toute forme de discrimination, accessible à tous les collaborateurs permanents et intérimaires des sociétés membres de l'UES CRIT.

En 2013, le médiateur est intervenu au niveau national dans divers meetings et réunions sur la non-discrimination rassemblant chefs d'entreprise et Directeurs Ressources Humaines de différentes entreprises.

Il intervient également dans les lycées et collèges (lycée Léopold-Sédar-Senghor à Magnanville, collège de Mantes la jolie, lycée de Maule) afin de sensibiliser les jeunes sur le thème de la diversité et de l'égalité des chances.

- La mise en œuvre d'une politique active en faveur de l'**égalité hommes-femmes**. L'étude de la représentativité des femmes au sein des différentes filiales du groupe montre un pôle Travail Temporaire caractérisé par une féminisation forte.

- **En France, la part des femmes dans les effectifs permanents du pôle Travail Temporaire, atteint 80 % ; elle s'élève à 30 % dans les effectifs permanents du pôle Aéroportuaire.**

Le groupe veille à décliner au sein de chacun de ses pôles, ses valeurs fortes et communes de non-discrimination en matière d'embauche, de qualification, de formation, de rémunération, d'évolution de carrière.

Dans ce cadre, des négociations ont été engagées au sein des différents pôles, avec pour objectif d'aboutir, par l'intermédiaire d'accords d'entreprise, à la mise en place d'un dispositif structuré en faveur de l'égalité hommes-femmes.

LE RESPECT DES CONVENTIONS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL – LES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Les principes et valeurs véhiculés par ces conventions sont ancrés dans la culture du groupe CRIT, qui veille à leur plein et entier respect.

Le groupe, avec ses parties prenantes, agit en conformité de ces conventions et s'assure de leurs bonnes pratiques.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

L'activité du groupe se situe majoritairement en France, pays signataire notamment, des conventions OIT suivantes :

C087 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical C098 sur le droit d'organisation et de négociation collective	Le groupe CRIT dispose d'institutions représentatives du personnel sur l'ensemble de ses entités, de délégués syndicaux qui interviennent dans le cadre des négociations collectives et contribuent au dialogue social.
C105 relative à l'abolition du travail forcé C182 relative aux pires formes de travail des enfants	Le groupe CRIT respecte, avec ses entreprises clientes, l'âge minimum requis et s'assure des bonnes conditions de travail du personnel permanent et des intérimaires.
C111 concernant la discrimination (emploi et profession)	Dans le cadre de sa politique de lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, il a notamment été mis en place au sein du pôle travail temporaire, un médiateur « Diversité et Egalité des chances ». Il intervient pour les collaborateurs permanents et intérimaires.
C159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées	Au sein du pôle travail temporaire, un département « emploi et handicap » accomplit de nombreuses actions facilitant l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées.

Les principes et valeurs véhiculés par ces conventions, le respect des droits de l'homme, les conditions de travail, l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption, constituent des engagements forts du groupe, dont il veille au strict respect dans tous ses pays d'implantation.

En effet, au-delà de sa contribution au développement économique des territoires où il opère, le groupe inscrit son développement dans une démarche responsable et solidaire.

Ainsi, au sein du pôle aéroportuaire, toutes les filiales étrangères sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un même Directeur Général Adjoint en charge du développement international. Assisté de quatre personnes, il veille notamment au respect des valeurs communes du groupe et en assure la mise en œuvre au sein de toutes les filiales du pôle implantées en Afrique, Irlande, République Dominicaine et Royaume-Uni.

Les actions menées dans ce cadre consistent notamment à :

- S'assurer du respect de l'éthique des affaires : par le contrôle des budgets, recettes et dépenses, à travers des reporting mensuels et annuels ; par la maîtrise des procédures d'achats de matériels et équipements d'exploitation aéroportuaires ; par la centralisation, en France, au sein du service du Directeur Général Adjoint, de tous les dossiers d'appels d'offres ;
- Veiller à une complète information des salariés sur leurs droits et obligations, sur les moyens mis à leur disposition pour assurer le respect de leurs droits, à travers le déploiement, au sein de toutes les filiales, de règlements intérieurs (accords d'entreprises diffusés par affichage et handbook policies remis individuellement à chaque salarié) ;
- Développer le dialogue social, favoriser la négociation en entreprise afin de couvrir la diversité géographique des implantations ; ainsi, chaque filiale du pôle est dotée d'institutions représentatives du personnel ;
- S'assurer de la qualité des prestations sociales accordées aux salariés ; ainsi, sur chacune des filiales africaines du pôle, un régime de protection médicale complémentaire au régime légal a été mis en place au profit des salariés et de leur famille ;
- Promouvoir des actions fortes de solidarité face à des événements particuliers :

Ainsi, lors de la catastrophe M'Pila (explosion d'un centre de munitions) qui a frappé la capitale congolaise en 2012, le groupe a immédiatement organisé au sein du pôle aéroportuaire français, une collecte de produits de première nécessité et assuré leur envoi à destination d'une association locale pour venir en aide aux victimes de la catastrophe ; Une aide financière a également été versée au profit des salariés de la filiale congolaise, pour leur permettre d'assurer la réparation ou la reconstruction de leur logement.

De même, à la suite de l'épidémie de choléra particulièrement sévère, qui a frappé la Sierra Léone en 2012, un acheminement en urgence de doses de comprimés effervescents de décontamination et de purification de l'eau a été mis en place ; cette mesure a permis qu'aucun cas de choléra n'ait été recensé parmi les collaborateurs du groupe ou leur famille.

LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

(Pour les informations relatives à cette thématique, le périmètre d'information retenu, constitué en 2012 du pôle travail temporaire France a été élargi en 2013 au pôle aéroportuaire France.)

De par la nature de ses activités, qui sont des activités de services, le groupe CRIT a un impact peu significatif sur l'environnement.

Néanmoins, soucieux de sa responsabilité induite par cet impact, le groupe s'est engagé dans une démarche de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement.

Le groupe CRIT a identifié les aspects environnementaux principaux liés à ses activités ; trois axes d'action prioritaire ont ainsi été définis :

- La réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Le traitement et le recyclage de ses déchets ;
- La réduction de sa consommation de papier.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

Le groupe a confié la mise en œuvre opérationnelle de sa démarche environnementale à deux services « Qualité Sécurité Environnement » créés au sein des deux pôles d'activités principaux du groupe (le pôle travail temporaire et recrutement et le pôle aéroportuaire), et spécialement dédiés à leurs activités.

La politique environnementale du groupe s'est concrétisée par la certification à la norme ISO 14001 :

- Des sociétés françaises du pôle travail temporaire, dès 2005, certification renouvelée par DNV Certification en 2011 pour 3 années ;
- Des sociétés françaises du pôle aéroportuaire, dès 2009, certification renouvelée par BUREAU VERITAS en 2012 pour 3 années.

Les sociétés françaises du pôle aéroportuaire ont également obtenu la certification ISAGO qui s'appuie sur le référentiel développé par IATA sur l'assistance en escale des compagnies aériennes ; cette certification, qui intègre la protection de l'environnement et notamment la prévention et la maîtrise des pollutions, couvre depuis 2011 le siège social du groupe europe handling et ses filiales opérant sur l'aéroport d'Orly et depuis 2013, ses filiales opérant sur l'aéroport de Roissy CDG.

LA SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

Conscient que l'efficacité de sa politique engagée en matière environnementale repose sur la mobilisation de chacun, le groupe CRIT œuvre pour une meilleure sensibilisation et information de ses collaborateurs.

Différentes actions sont mises en place dans ce cadre pour enrichir leurs connaissances sur le développement durable et ainsi contribuer au changement des habitudes et des comportements, notamment :

- La diffusion régulière de flashes d'information, accessibles, via l'outil intranet et/ou par affichage, aux collaborateurs de l'ensemble des sociétés françaises du groupe (à l'occasion notamment de la semaine européenne de la mobilité ou de la semaine du développement durable) ;
- La diffusion, via l'outil intranet et/ou par affichage, des résultats de l'analyse environnementale annuelle, aux collaborateurs des sociétés du pôle travail temporaire et du pôle aéroportuaire ;
- La sensibilisation, dès leur recrutement, des nouveaux collaborateurs permanents du pôle « travail temporaire et recrutement », aux bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement ;
- La sensibilisation, dès leur recrutement, des collaborateurs amenés à manipuler des engins aéroportuaires, au traitement des pollutions accidentelles, dispensée par la société IFMA, l'école de formation du pôle aéroportuaire ;
- L'intégration de la protection de l'environnement, au sein de chaque module de formation dispensé par IFMA ; Plus spécialement, l'intégration, depuis 2009, de l'éco-conduite au module de formation « conduite des engins de piste » ;

- L'évènement « la semaine de la réduction des déchets » : le groupe europe handling a participé en 2012 à cet évènement organisé par le ministère du développement durable et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. A cette occasion, des collaborateurs volontaires du pôle aéroportuaire ont accepté de participer à la campagne de dépollution des abords de l'aéroport.

RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE :

Acteur majeur de l'emploi, le groupe interagit chaque jour au contact de ses entreprises clientes, sur l'ensemble du territoire national, ce qui génère de nombreux déplacements.

Cette mobilité professionnelle des collaborateurs permanents constitue l'axe prioritaire du groupe pour la limitation de l'impact des activités des pôles « travail temporaire et recrutement » et « autres services » sur l'environnement.

L'élément clé du plan d'action mis en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en résultant, réside dans le choix des véhicules confiés aux collaborateurs : seuls 4 modèles de véhicules, choisis pour leur faible émission de Co2 ont été référencés par le groupe.

Ainsi, au 31 décembre 2013, sur une flotte automobile composée de 541 véhicules :

- 60,6 % des véhicules sont de catégorie A, avec une valeur d'émission de dioxyde de carbone inférieure ou égale à 100 gr/km,
- 29,8 % des véhicules sont de catégorie B, avec une valeur d'émission de dioxyde de carbone comprise entre 101 et 120 gr/km,
- 9,6 % des véhicules ont une valeur d'émission de dioxyde de carbone supérieure à 120 gr/km.

Sur le pôle aéroportuaire, bien que la réglementation ne l'exige pas, le groupe a procédé à son premier « comptage carbone » lié à ses activités en fin d'année 2012.

Ce bilan a été établi selon les propres valeurs de comptage carbone élaborées par la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) selon une méthode reconnue par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

La société Groupe Europe Handling se positionne aujourd'hui comme une entreprise pilote, collaborant avec la FNAM à la définition de standards applicables à l'ensemble de la profession.

Le bilan réalisé lui a permis d'identifier les postes les plus émissifs de ses activités, à savoir les déplacements des engins de piste dans les enceintes aéroportuaires.

La réduction des émissions directes de CO2 et des quantités de carburant consommées constitue ainsi un engagement permanent du pôle aéroportuaire et un axe prioritaire d'amélioration continue.

Dans ce cadre, l'indicateur de suivi de la consommation de carburant et son prorata par rapport au nombre de passagers assistés, sont communiqués à l'ensemble du personnel du pôle en vue de les sensibiliser à une meilleure utilisation des véhicules et engins de pistes.

L'étude de cet indicateur a permis de constater un volume de carburant consommé par rapport au nombre de passagers assistés, de 0,088 litres.

Le groupe tend également à privilégier le remplacement des véhicules et des engins de piste par des modèles électriques. Le groupe se heurte toutefois au fait, que sur ce type de véhicules très particuliers, la version électrique des modèles à remplacer n'est pas toujours disponible.

PROMOUVOIR LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE DE SES DÉCHETS :

Pour limiter l'impact de ses activités administratives sur l'environnement, le groupe s'est attaché à mettre en place des bonnes pratiques en matière de recyclage.

Sur l'ensemble de ses sites nationaux, la récupération et le recyclage des **matériels informatiques** obsolètes ou défectueux sont organisés en lien avec des entreprises extérieures spécialisées qui procèdent à l'enlèvement des matériels et assurent leur destruction. Pour 2014, ce processus est étendu aux sociétés françaises du pôle « autres services » du groupe.

Le même processus de recyclage est mis en place pour l'élimination des **cartouches d'encre et de toner** usagées.

Sur le siège social, et l'ensemble des sites administratifs de Clichy, la totalité des cartouches usagées sont collectées et recyclées par une société d'insertion ; sur le pôle aéroportuaire, 100% des cartouches d'encre et toner usagées sont restituées au fournisseur et recyclées.

Le groupe se fixe comme objectif d'étendre en 2014 ce processus de recyclage à l'ensemble de son réseau d'agences implantées sur le territoire national.

La plupart des **matériels bureautiques** sont pris en location par le groupe ; ils sont systématiquement repris, au terme de la période de location, par leur fournisseur, qui en assure la destruction selon les normes environnementales en vigueur. D'autres initiatives complètent ces processus de collecte avec pour objectif de minimiser l'impact des produits et déchets. Ainsi, le groupe a fait le choix de supprimer progressivement son parc d'imprimantes individuelles, au profit de matériels multifonctions.

Cette mutualisation des solutions d'impression, choisie dans l'objectif de réduction de l'impact environnemental, permet une réduction des coûts associés. Entre 2011 et 2013, le coût des consommables liés à l'utilisation d'imprimantes individuelles a été réduit de plus de 40 %.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PAPIERS :

Le groupe a engagé différentes actions avec comme objectif une réduction de sa consommation de papiers.

Parmi ces actions, la dématérialisation des documents constitue un axe prioritaire ; en effet, la prestation de services en Ressources Humaines implique une forte contractualisation traditionnellement réalisée sous forme papier.

Ainsi, le groupe s'est-il attaché à développer des applications informatiques qui permettent de réduire la consommation de documents utilisés par les agences de travail temporaire du réseau Crit (tels que les dossiers clients, les dossiers intérimaires, les contrats...).

De même, tous les systèmes d'impression choisis par le groupe permettent une scannérisation des documents ainsi que des impressions recto/verso qui contribuent à limiter les consommations d'encre et papier.

Par ailleurs, plusieurs filiales proposent à leurs collaborateurs permanents la dématérialisation de leurs bulletins de salaires depuis décembre 2011 sur le périmètre aéroportuaire et depuis novembre 2012 sur le périmètre constitué des sociétés de l'UES et des sociétés Groupe Crit et Peopulse (sur ce dernier périmètre, près de 18 % des collaborateurs permanents ont choisi la forme dématérialisée de leurs bulletins).

Cette démarche de dématérialisation s'accompagne d'un processus d'achat qui privilégie le référencement de fournisseurs de papier, impliqués dans la conformité aux pratiques environnementales, le recours au papier issu de forêts gérées durablement et de la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion de la consommation de papiers.

Ainsi, sur l'ensemble des pôles d'activités, les archives papier sont confiées à une entreprise spécialisée pour destruction selon les normes environnementales en vigueur.

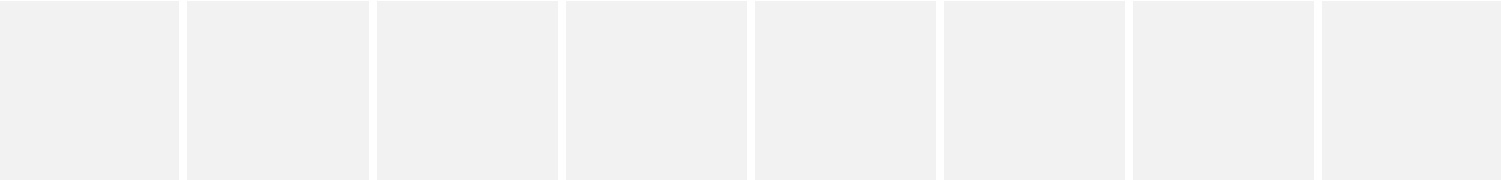
LA RESPONSABILITE SOCIETALE

La participation au dynamisme économique, social et partenarial sur les territoires

Le groupe est un acteur incontournable de l'emploi pour les populations, les partenaires et les entreprises, grâce à son réseau de **travail temporaire et recrutement**, constitué de plus de 350 agences d'emploi réparties sur l'ensemble du territoire national.

Par la nature même de son cœur de métier, le travail temporaire et le recrutement, qui consiste à rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises qui recrutent, le groupe concourt à la dynamique économique et sociale des bassins d'emploi où il est implanté, qu'il s'agisse de salariés permanents ou intérimaires.

Dans ce cadre, pour faciliter la mise en œuvre d'actions en partenariat, visant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés, le groupe a fait le choix depuis 2008 de dédier une professionnelle de l'insertion pour initier les projets, animer et organiser les actions pour l'ensemble du réseau des agences Crit.



Pour satisfaire au mieux les besoins des entreprises et suivre leur évolution, le groupe axe le développement de ses activités autour de la spécification et la diversification de solutions « ressources humaines », dans tous les secteurs d'activité. De ce fait, l'étendue des prestations « Solutions Ressources Humaines » permet de répondre aux besoins exprimés ou sous-jacents des entreprises, que le groupe accompagne par ailleurs, en leur apportant conseils et appui pour la définition des profils et postes de travail. Ces prestations permettent aussi d'accompagner les entreprises dans leur démarche de responsabilité sociale visant l'égalité des chances, la diversité dans le recrutement et l'intégration des publics en difficulté.

Le Groupe accompagne les entreprises de toutes tailles dans tous les domaines d'activité, qu'elles soient privées ou publiques.

L'ouverture en 2010 du recours à l'intérim dans la fonction publique, a déjà permis au groupe de remporter des marchés publics de prestations de travail temporaire, de recrutement, de reclassement, d'évaluations de compétences et d'accompagnement à l'emploi.

Soucieux d'apporter une réponse de qualité qui réponde aux besoins des entreprises, le groupe veille à mesurer la satisfaction de ses clients à l'issue de chaque prestation.

Les Etablissements Publics tels que l'EFS (Etablissement Français du Sang), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), La Régie des Transports de Marseille (RTM), l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM), les CCI, les Préfets de Région, les Caisses d'allocations familiales, les OPH, les RSI, les Carsat.....qui ont fait le choix de retenir Crit pour leur marché, témoignent de la qualité des prestations proposées par le groupe.

Autre exemple, depuis 2008, Pôle Emploi a renouvelé sa confiance à Crit, en lui déléguant les prestations d'Evaluation des Compétences et Capacités Professionnelles.

Engagé depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, CRIT n'a de cesse de renforcer sa dynamique partenariale et de s'impliquer, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, aux côtés de ses partenaires historiques :

- Pôle Emploi, pour les demandeurs d'emploi de toutes catégories
- Le CNML avec son réseau de Missions locales qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans,
- l'AGEFIPH pour les demandeurs d'emploi en situation d'handicap,
- Les collectivités territoriales, locales,
- les structures associatives reconnues d'utilité publique
- Les écoles et organismes de formation.

Conscient des enjeux que représente l'activité du Groupe sur un territoire et désireux de poursuivre les évolutions de la profession dans l'intérêt des salariés, des entreprises, des parties prenantes, le groupe siège au Conseil d'Administration du Prism'Emploi (syndicat représentant les professions de l'intérim et recrutement). Il manifeste sa capacité d'influence sur les sujets de discussions, négociations et décisions qui concourent à la résolution des problèmes de société liés à l'emploi, la formation et l'insertion. Il aide aussi à la compréhension du rôle social et économique qu'exercent les agences d'emploi auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des structures et acteurs socio-économiques.

Avec ses partenaires, le groupe participe aux réunions de concertation relatives aux problématiques de l'emploi et apporte ses expertises sur la connaissance des métiers, des organisations de travail, des difficultés rencontrées par les entreprises et les salariés.

Ces réunions de travail qui regroupent des partenaires issus du monde économique et social avec un ancrage territorial ou local permettent d'établir des diagnostics pertinents pour envisager des actions mobilisables, en réponse aux problématiques posées.

Ces relations partenariales naissantes ou pérennes s'inscrivent tout naturellement dans un paysage socio-économique qui appelle à la synergie des acteurs pour servir et dynamiser le marché de l'emploi. Le réseau des agences du groupe est fortement impliqué dans cette dynamique.

Les actions de mécénat réalisées par le groupe durant l'année 2013 avec les différents partenaires ont toutes un même objectif, celui de favoriser l'insertion professionnelle et de promouvoir l'égalité des chances, en s'appuyant sur un partenariat solide et durable entre les acteurs économiques et sociaux pour réunir les conditions de réussite des projets.

Les programmes d'actions prennent différentes formes selon qu'il s'agisse de mener :

- **des campagnes de recrutement** avec l'implication forte des entreprises.
Les agences CRIT ont participé à une centaine d'évènements, forums pour l'emploi (job dating, café contact...) pour aller à la rencontre des demandeurs d'emploi, leur proposer des emplois, les aider à cibler leurs recherches, les orienter.
- **des actions de formation**, complémentaire, qualifiante, ou de reconversion par le transfert des compétences vers un autre domaine d'activité.
Les agences CRIT ont engagé des actions spécifiques pour préparer l'entrée en emploi à l'issue des parcours de formation avec près de 177 écoles et centre d'apprentis.
Elles promeuvent également les actions de formation en alternance de droit commun et/ou de dispositifs propres à la profession.
- **des prestations d'accompagnement vers l'insertion professionnelle** des publics en difficulté, pour présenter et aider à la compréhension des métiers et des attentes des entreprises, promouvoir les potentiels des demandeurs d'emploi, les outiller pour leur apprendre à se valoriser, construire un projet professionnel et enfin les accompagner dans la mise en œuvre des étapes de réalisation.

Les actions sont diverses et prennent les formes suivantes :

- Des interventions du groupe pour présentation des bassins économiques, des entreprises, des opportunités d'emploi, des métiers,
- Des évaluations des compétences/aptitudes avec préconisation d'orientation professionnelle,
- Des appuis à l'élaboration de projets professionnels,
- Des préparations aux entretiens d'embauche,
- Des actions de parrainages assurés par les professionnels volontaires pour accompagner un demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi, d'orientation ou de reconversion professionnelle,
- Des accueils en stage découverte métiers.

Les agences CRIT ont réalisé des actions en faveur des jeunes avec plus de 103 missions locales.

A l'occasion d'un évènement initié par la mission locale de la Rochelle et des entreprises partenaires, l'agence CRIT La Rochelle a été primée « trophée de l'avenir » pour sa collaboration active avec la mission locale.

Le groupe soutient également les initiatives des collaborateurs porteurs de projets favorisant l'insertion professionnelle.

Présentation de quelques partenariats engagés dans la durée :



Crit est partenaire de l'association « ETINCELLE » dont l'objectif est de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans qualification ni diplôme. Dans le cadre d'une formation de 60 h de sensibilisation à l'esprit d'initiative professionnelle, le RESEAU ETINCELLE propose à ces jeunes de travailler sur leur projet professionnel à partir de leurs passions, de leurs envies et de leurs expériences afin de leur permettre de reprendre confiance en eux, de révéler leurs talents et de s'approprier les codes du monde professionnel.



Crit est partenaires de l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense) dont la mission est l'insertion sociale et professionnelle de jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés. Crit a initié en 2010 une expérience partenariale avec trois sites Epide situés dans la Région Nord.

Fort des premières expérimentations concluantes, une convention nationale triennale pour l'ensemble des 20 centres Epide répartis sur tout le territoire national a été engagée en 2013.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés



Crit est partenaire de « 100 Chances 100 Emplois ». L'association, initiée depuis 2004, a pour vocation de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et jeunes adultes, entre 18 et 30 ans, issus des quartiers dits "sensibles" en s'appuyant sur le processus "100 Chances 100 Emplois"



Crit est adhérent du grand mouvement social et sociétal de 4000 entreprises partenaires dans les territoires, pour agir contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

Les activités « aéroportuaires » du groupe s'inscrivent dans une réglementation stricte et spécifique et en relation étroite avec la FNAIM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) ainsi que la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Le groupe est un acteur qui concourt à l'impact socio-économique des métiers de l'Assistance en Escale (qui représentent plus de 20 000 salariés en France).

Soucieux d'un développement responsable et sécurisé de ses activités pour les salariés, les populations riveraines et les partenaires, le groupe est membre actif dans toutes les instances de la profession. Il participe notamment aux commissions sociales qui se tiennent tous les mois pour étudier les questions d'ordre social, de sécurité, d'emplois... et prendre les décisions de façon collégiale, qui détermineront les accords de la branche professionnelle avec les partenaires sociaux.

D'autre part, le groupe est un acteur engagé depuis 1998 pour l'insertion des demandeurs éloignés du marché de l'emploi. A ce titre, le groupe assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes En Recherche d'Emploi à Roissy et Orly), dont la vocation est l'insertion des demandeurs d'emploi franciliens, sur orientation préalable des structures d'accueil : Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, Ecoles de la deuxième chance....

L'association est implantée sur la plateforme aéroportuaire de Roissy et propose des parcours de formations adaptées d'une dizaine de métiers opérationnels du secteur aéroportuaire.

Le groupe et les entreprises partenaires, membres actifs de l'association, mettent en œuvre les actions visant la qualification et l'intégration durable à l'emploi. Pour ce faire, elles organisent deux sessions de recrutement par an, et recrutent les candidats sur la base de leur motivation et de leur capacité à s'inscrire dans un parcours exigeant l'investissement personnel dans la durée.

Le programme d'accompagnement vers l'insertion professionnelle est composé de sessions collectives et individuelles d'apprentissage des codes sociaux en entreprise, de coaching individuel, de remise en confiance en soi, de découvertes métiers. Ce programme permet d'élaborer le projet métier de chaque bénéficiaire en adéquation avec les aspirations et le potentiel du chacun, de mettre en place un parrainage tout au long du parcours, assuré par un professionnel de l'entreprise partenaire et enfin de débiter une formation qualifiante : Contrat de Professionnalisation de 180 heures pour l'apprentissage du métier. Les formations sont dispensées par l'organisme de formation IFMA, filiale du groupe, spécialisée dans la formation des métiers de l'Assistance Aéroportuaire.

Le groupe accompagne en son sein quelques 15 jeunes par an, qui à l'issue de leur parcours de formation intègrent l'emploi en tant que salariés en contrat à durée indéterminée.

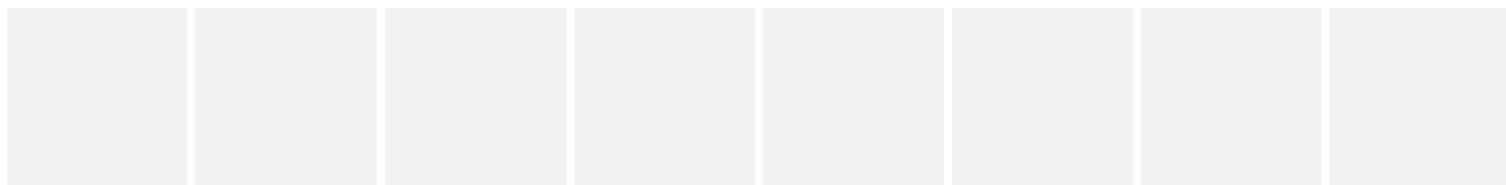
Depuis la création de JEREMY et grâce à la mobilisation des entreprises partenaires, ce sont quelques 4 409 jeunes qui ont été accompagnés, formés et ont intégré un emploi durable.

La politique d'achats responsables – La loyauté des pratiques

Par la nature même de ses activités, le groupe ne sous-traite pas de manière significative.

Cependant, la politique des achats du Groupe tient compte de critères sociaux et environnementaux conformes à ses certifications ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

Avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, clients et fournisseurs, le groupe s'est attaché à nouer des relations de confiance en menant des transactions équitables et transparentes ; l'intégrité et l'éthique sont considérées comme des valeurs essentielles et des priorités pour le groupe.



Aussi, soucieux de favoriser et d'encourager les bonnes pratiques, conformément à ses précédents engagements, le groupe a formalisé en 2013, sur le périmètre des achats France, une charte d'achats responsables destinée à faire connaître et à obtenir l'adhésion de ses prestataires et fournisseurs sur ses valeurs et ses engagements de développement durable qui sont les suivants :

Ethique :

- Respecter les principes défendus par l'organisation internationale du travail,
- Ne pas recourir au travail clandestin et respecter la réglementation du travail en vigueur,
- S'engager à lutter contre la corruption.

Pratiques Sociales :

- Respecter les règles sociales, ainsi que toute la réglementation spécifique à son activité.
- Respecter toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail
- Mettre en place une démarche qualité et promouvoir la diversité, l'égalité des chances, l'égalité de traitement.

Environnement :

- Adhérer aux principes de protection de l'environnement,
- Respecter la réglementation environnementale en vigueur,
- S'engager à maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement par la mise en place de processus d'amélioration continue,
- Promouvoir auprès de ses propres partenaires et sous-traitants les principes de cette charte.

Rappelant les valeurs du groupe en matière de développement durable, la charte d'achats responsables invite les fournisseurs à accepter sans réserve ces principes qui fondent la pérennité des relations commerciales.

Le groupe se donne ainsi les moyens d'assurer une politique d'achats responsables en déployant cette charte à l'ensemble de ses fournisseurs, les anciens comme les nouveaux.

Afin de concrétiser les effets de sa politique d'achat responsable, en vue de préserver l'environnement, et faire progresser les principes de développement durable, le groupe a fait le choix de référencer :

- Pour ses besoins en imprimerie, des imprimeurs certifiés Imprim'vert, PEFC, Ecolabel ;
- Pour la collecte et le recyclage des cartouches usagées, la société Emmaüs, qui œuvre pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes exclues du monde du travail ;
- Pour les prestataires de nettoyage, la société PRO IMPEC – PRO SANTEA qui a été choisie pour sa forte implication en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en rupture avec l'emploi.

Ces exemples illustrent l'intérêt que le groupe accorde à la préservation de l'environnement et au développement d'une économie solidaire et responsable.

LES COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales.

Elle n'exerce pas d'activité économique propre et ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

Son chiffre d'affaires est constitué de facturations de prestations de services que la société fournit à ses filiales dans le cadre du développement de leurs activités et de facturations de dépenses communes.

Ainsi, l'évolution de son chiffre d'affaires est directement liée à l'évolution de ses filiales.

En 2013, le chiffre d'affaires s'établit à 4,9 M€ contre 5,3 M€ en 2012.

Le résultat d'exploitation s'établit à 77 K€ contre 0,9 M€.

Le résultat financier s'élève à 14,4 M€ contre 9,5 M€.

Les produits financiers de 14,7 M€ sont principalement constitués du montant des dividendes reçus des sociétés filiales au titre de leurs résultats 2012, soit 11,6 M€, et d'intérêts financiers pour 2,4 M€.

Les charges financières sont ramenées de 9,0 M€ en 2012 à 0,4 M€. Il convient ici de rappeler que les charges financières 2012 avaient été principalement impactées par la dépréciation des titres de la filiale espagnole, Crit Cartera, opérée pour un montant de 8,2 M€, en lien avec la détérioration du contexte économique espagnol.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de (14,3) K€ et de l'impôt sur les bénéfices de (0,8) M€, l'exercice clos le 31 décembre 2013 fait apparaître un résultat net de 13,6 M€ contre 9,3 M€ en 2012.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

A la clôture des deux derniers exercices, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, s'établit comme suit :

A la date du 31 décembre 2012, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 1 093 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 996 K€, des factures non parvenues pour 97 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 996 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	< Septembre 2012	Septembre 2012	Octobre 2012	Novembre 2012	Décembre 2012	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	au-delà	Total
• Français	35			(28)	83	680	58	46		874
• Groupe					11		18	93		122
• Total	35			(28)	94	680	76	139		996

A la date du 31 décembre 2013, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 1 545 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 1 447 K€, des factures non parvenues pour 98 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 1 447 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	< Septembre 2013	Septembre 2013	Octobre 2013	Novembre 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2014	au-delà	Total
• Français	37	1	5	1	3	1 042				1 089
• Groupe					3	356				359
• Total	37	1	5	1	6	1 398				1 448

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe CRIT n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

LES PRINCIPAUX RISQUES

Compte tenu d'une activité essentiellement française ou en zone euro, à l'exclusion de ses implantations aux Etats-Unis, le groupe est peu exposé au **risque de change**.

L'acquisition de PeopleLink, qui représente en année pleine un chiffre d'affaires de près de 227 M\$ en 2013 (soit 11 % du chiffre d'affaires total du groupe), expose de façon modérée le groupe au risque de change. En effet, les flux financiers entre la France et les Etats-Unis seront principalement constitués du remboursement de prêts actionnaires entre Groupe Crit et Crit Corp. et du versement de dividendes.

Le risque de taux est susceptible d'avoir un impact sur le résultat financier : une évolution de 1 point des taux d'intérêt aurait une incidence de 110 K€ sur la charge financière annuelle du groupe.

En termes de risque de concentration et de crédit, il convient de noter que le risque de concentration est très faible au regard de la diversification du portefeuille clients. Il n'y a pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques, le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe ne dépassant jamais 5 % des ventes du groupe. En outre, les créances clients font l'objet, pour leur majorité, d'une assurance-crédit.

Le groupe est exposé au risque de contrepartie financière lorsqu'il intervient sur les marchés financiers. Il limite ce risque en s'engageant uniquement avec des banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements.

Face au **risque de liquidité**, le groupe est bien couvert. Il est faiblement endetté au 31 décembre 2013 et il a accès à des sources de financement court terme conséquentes, principalement des lignes d'affacturage très peu utilisées au 31 décembre 2013.

Enfin, le groupe est exposé au **risque de contrepartie financière** lorsqu'il intervient sur les marchés financiers notamment pour la gestion de sa trésorerie. Pour limiter ce risque, il s'engage uniquement auprès de banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE INTERVENUES DURANT L'EXERCICE

Par l'intermédiaire de sa filiale Sky handling Partner UK, le groupe a acquis, le 1^{er} février 2013, la totalité du capital de la société Aria Logistics Limited, société de droit britannique qui opère sur l'aéroport de London City ;

Par l'intermédiaire de sa filiale CPTS, le groupe a souscrit, le 6 juin 2013, à l'augmentation de capital en numéraire de la société AERCO, société de droit congolais ; cette souscription lui permet de détenir 25 % du capital de cette société qui est en charge de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo.

Par l'intermédiaire de sa filiale Crit Ireland HR, le groupe a acquis, le 1^{er} août 2013, la totalité du capital de la société Assist'Air Group, société de droit dominicain, qui opère sur l'ensemble des aéroports de République Dominicaine.

EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier de bureaux sur le terrain, propriété du groupe, situé à Saint-Ouen et correspondant à l'emplacement de son ancien siège social, un contrat de promotion immobilière et un contrat de crédit-bail ont été signés respectivement le 29 janvier 2014 et le 27 mars 2014.

Le bâtiment nouveau, d'une superficie de 13 600 m², bénéficiera d'une position privilégiée en bordure de périphérique parisien et aux portes du 17^{ème} arrondissement.

Aucun autre événement important, susceptible d'influer de façon significative sur la situation de la société, n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

AFFECTATION DES RÉSULTATS PROPOSÉE À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à la somme de 13 593 596,58 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividende 2 475 000,00 €
- au poste « autres réserves » 11 118 596,58 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,22 €. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 30 juin 2014 et le détachement du coupon interviendrait le 25 juin 2014.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2010	2 812 500 €* Soit 0,25 € par action	-	-
• 2011	2 475 000 €* Soit 0,22 € par action	-	-
• 2012	2 587 500 € Soit 0,23 € par action	-	-

* incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau..

LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

1 – L'actionnariat de la société et les actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué que :

- Monsieur Claude GUEDJ détient directement 70,2 % du capital social et 80,9 % des droits de vote aux Assemblées Générales.
- La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (11 rue d'Argenson 75008 Paris), agissant pour le compte de ses OPCVM dont elle assure la gestion, a déclaré détenir pour l'ensemble de ses OPCVM, 786 500 actions Groupe Crit représentant autant de droits de vote, soit 6,99 % du capital et 4,03 % des droits de vote.

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

- Aucun autre actionnaire, à la connaissance de la société, ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales.
- Au 31 décembre 2013 il n'existe aucune action d'autocontrôle

2 – Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il est indiqué, en application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe ci-dessus,
- Il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions,

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1 % des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts),
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ; qu'il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.
Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix,
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société,
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations et autorisations en cours sont décrites au présent rapport concernant le programme de rachat d'actions propres et en annexe du présent rapport concernant les délégations en matière d'augmentation du capital social,
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration en cas de cessation de leurs fonctions,
- A l'exception du contrat de crédit conclu le 29 mars 2013 pour mise en place d'une ligne de financement de 60 M€ auprès de son pool de banques habituel, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

3 – Les actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 21 juin 2013 (cinquième résolution à caractère ordinaire), pour une nouvelle période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, sans toutefois pouvoir effectuer ces opérations en période d'offre publique.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 50 euros par action et le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme à 56 250 000 euros.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 93 103
Cours moyen des achats : 21,12 €
- Nombre d'actions vendues : 82 353
Cours moyen des ventes : 21,91 €
- Montant total des frais de négociation : 0 €

Au 31 décembre 2013, la société détenait 156 762 actions propres (soit 1,39 % du capital) dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 2 058 370,79 € et la valeur nominale à 56 434,32 €.

87 % des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé, l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre et 13 % pour répondre à l'objectif de croissance externe. Aucune action acquise pour répondre à l'objectif de croissance externe n'a été utilisée.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités ni utilisation au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2013 expirant le 20 décembre 2014, il est proposé à la présente Assemblée Générale de la renouveler dans les conditions décrites ci-après.

4 – L'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social (soit 1 125 000 actions à ce jour), le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 21 juin 2013 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale Mixte des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Toutefois, ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique. La société n'utiliserait pas des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 70 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 78 750 000 €.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs utiles pour faire le nécessaire en pareille matière.

5 – Les délégations financières

Le Conseil d'Administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge opportun, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société ;

C'est la raison pour laquelle il est demandé aux actionnaires de bien vouloir renouveler les délégations dont il disposait et qui arriveront prochainement à échéance, dans les conditions présentées ci-après :

5.1 – Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes expire le 19 août 2014.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 10 000 000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

5.2 – Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

Les délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 19 août 2014. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

5.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 1 000 000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 2 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Conseil d'Administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1 000 000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 2 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

5.2.3 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 500 000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 2 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

5.2.4 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

5.3 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10% du capital social, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5.4 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 100 000 euros, étant précisé que ce montant serait indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

6 - La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article L 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

LES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est fournie en annexe au présent rapport.

1 - Le mode d'exercice de la Direction générale

Nous vous précisons que la Direction générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

2 - Les renouvellements de mandats

Les mandats de membres du Conseil d'Administration de Monsieur Claude GUEDJ et de Mesdames Yvonne GUEDJ et Karine GUEDJ expirent à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement de Monsieur Claude GUEDJ, de Madame Yvonne GUEDJ et de Madame Karine GUEDJ, chacun pour une nouvelle durée de six années qui expirera en 2020, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil a considéré que Monsieur Claude GUEDJ et Mesdames Yvonne GUEDJ et Karine GUEDJ ne pouvaient pas être considérés comme indépendants au regard des critères d'indépendance retenus par le Code Middlenext auquel la société se réfère en matière de gouvernance.

3 - Les opérations sur titres des mandataires sociaux réalisées au cours du dernier exercice

L'état récapitulatif des opérations des mandataires sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice, est le suivant :

Nom et prénom	GUEDJ Claude
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président-Directeur-Général
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	-
• Montant total des cessions	-
• Acquisition d'instruments financiers	270
• Montant total des acquisitions	4 356 €

Nom et prénom	GUEDJ Karine
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Délégué
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	2 000
• Montant total des cessions	63 028 €
• Acquisition d'instruments financiers	-
• Montant total des acquisitions	-

4 - Les rémunérations des mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé à un mandataire social de la société par une société contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante.

Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2013	Exercice 2012
Claude Guedj, Président Directeur Général		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	240 000 €	91 476 €
• Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	303 420 €	303 420 €
• Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Karine Guedj, Directeur Général Délégué		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	147 060 €	147 060 €
• Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Claude Guedj, Président Directeur Général				
• Rémunération fixe	240 000 €	240 000 €	91 476 €	91 476 €
• Avantages en nature	-	-	-	-
• Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
• Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	240 000 €	240 000 €	91 476 €	91 476 €
Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué				
• Rémunération fixe	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
• Avantages en nature ⁽¹⁾	3 420 €	3 420 €	3 420 €	3 420 €
• Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
• Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	303 420 €	303 420 €	303 420 €	303 420 €
Karine Guedj, Directeur Général Délégué				
• Rémunération fixe	144 000 €	144 000 €	144 000 €	144 000 €
• Avantages en nature ⁽¹⁾	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
• Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
• Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
TOTAL	147 060 €	147 060 €	147 060 €	147 060 €

⁽¹⁾ L'avantage en nature est lié à la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule de fonction.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2013	Montants versés au cours de l'exercice 2012
Yvonne Guedj	NEANT	NEANT
• Jetons de présence		
• Autres rémunérations		

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Claude Guedj	NEANT					
Nathalie Jaoui						
Karine Guedj						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Claude Guedj	NEANT		
Nathalie Jaoui			
Karine Guedj			

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Claude Guedj	NEANT					
Nathalie Jaoui						
Karine Guedj						
Yvonne Guedj						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Claude Guedj	NEANT		
Nathalie Jaoui			
Karine Guedj			
Yvonne Guedj			

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

	N° Plan	N° Plan
• Date d'Assemblée Générale	NEANT	NEANT
• Date du Conseil d'administration		
• Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		
• Point de départ d'exercice des options		
• Date d'expiration		
• Prix de souscription ou d'achat		
• Modalités d'exercice		
• Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques		
• Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
<ul style="list-style-type: none"> Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. (Information globale) 			NEANT	
<ul style="list-style-type: none"> Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale) 			NEANT	

HISTORIQUE DES ACTIONS DE PERFORMANCE	
INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT	
	Plan n°1
<ul style="list-style-type: none"> Date du Conseil d'administration Nombre total d'actions attribuées gratuitement Date d'acquisition des actions Date de fin de période de conservation Nombre d'actions définitivement souscrites Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice 	NEANT

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude Guedj Président Directeur Général Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2014		X		X		X		X
Nathalie Jaoui Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2014		X		X		X		X
Karine Guedj Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2014		X		X		X		X

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Auditeurs et Conseils d'Entreprise arrive à expiration.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du cabinet Auditeurs et Conseils d'Entreprise pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Emmanuel Charrier arrive à expiration.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement de Monsieur Emmanuel Charrier pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié, au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle, aucun engagement nouveau, n'ont été conclus ou pris au cours de l'exercice écoulé. Nous vous proposons d'en prendre acte purement et simplement.

LA RATIFICATION DU TRANSFERT DE NOTRE SIEGE SOCIAL

Nous vous rappelons que le transfert de notre siège social de Saint-Ouen (93400) 152 bis avenue Gabriel Péri à Clichy-la-Garenne (92110) 92/98 boulevard Victor Hugo a été décidé par notre Conseil d'Administration en date du 12 juillet 2013, avec effet au 15 juillet 2013.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions statutaires, de ratifier cette décision.

En conclusion, nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

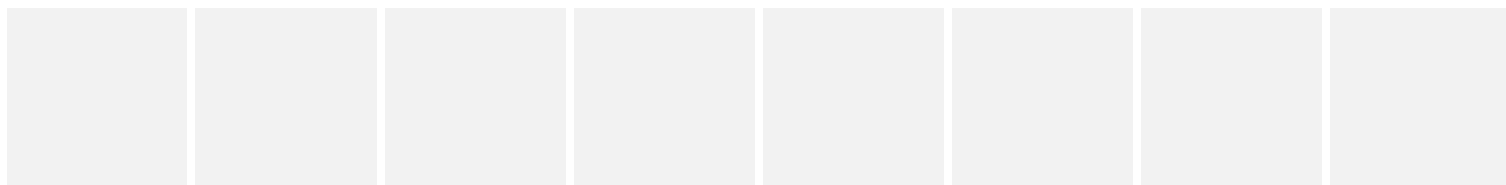
Le Conseil d'Administration

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations sociales et environnementales fournies en application des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

Informations sociales	Pages
Effectif Total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	65
Embauches et licenciements	66
Rémunération et évolution	66
Organisation du temps de travail	67
Absentéisme	67
Organisation du dialogue social	68
Bilan des accords collectifs	68
Conditions de santé et de sécurité au travail	69
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales et les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	68
Accidents du travail et maladies professionnelles	70
Politique mise en œuvre en matière de formation	68
Nombre total d'heures de formation	69
Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	73
Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	72
Politique de lutte contre les discriminations	72
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :	73
- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
- A l'élimination du travail forcé et obligatoire	
- A l'abolition effective du travail des enfants	
Informations environnementales	
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	75
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	75
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	76
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	NA



Informations environnementales (suite)

Pages

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	NA
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	76
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	NA
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	NA
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	75
Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	76
Utilisation des sols	NA
Rejets de gaz à effet de serre	76
Adaptation aux conséquences du changement climatique	NA
Mesures prises pour préserver la biodiversité	NA

Informations relatives aux engagements sociétaux

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société :	77
- En matière d'emploi et de développement régional	
- Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	78
- Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	
- Actions de partenariat ou de mécénat	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	80
Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	80
Actions engagées pour prévenir la corruption	81
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	81
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	73, 81

Note méthodologique

Période concernée

La période de reporting des informations de responsabilité d'entreprise est l'exercice clos le 31 décembre 2013. Des données antérieures ont été produites pour l'exercice précédent lorsque l'information était disponible.

Périmètre - Exclusions

Les informations sociales, environnementales et sociétales qui ont été fournies dans le présent rapport répondent toutes à une logique de pertinence avec les activités développées par le groupe et ses orientations en matière de développement durable.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Parmi les informations visées par la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012, les thématiques suivantes ont été exclues du présent rapport compte tenu de leur faible, voire de leur absence totale de pertinence au regard des activités de services du groupe :

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ; en effet, compte tenu de la nature des activités du groupe, il n'a pas été identifié de risque en matière environnementale nécessitant la constitution de provisions ou garanties.
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité,
- L'utilisation des sols,
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique,
- Les mesures prises pour préserver la biodiversité,
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Outre ces exclusions, les entités étrangères du groupe ont été exclues, pour l'exercice 2013, du processus de reporting (à l'exception du reporting des données relatives aux effectifs). Ces exclusions ont été revues par les auditeurs.

Il convient de souligner qu'il s'agit d'exclusions du reporting. Cela ne signifie pas que les pays étrangers ne respectent pas les politiques de Responsabilité d'Entreprise du Groupe mais que la collecte des informations n'est pas apparue pertinente, pour l'exercice 2013, au regard du travail nécessité et des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

L'extension progressive du périmètre de couverture aux entités étrangères constitue, pour le groupe, un axe de progrès à moyen terme.

Organisation du reporting - Indicateurs retenus

Le groupe CRIT dispose d'un référentiel de reporting qui décrit son processus de reporting et détaille :

- L'organisation et les responsabilités au sein des différents pôles d'activités en France ;
- Pour chaque thématique, le périmètre de reporting retenu et la définition des indicateurs choisis ;
- La description du processus incluant les étapes de collecte, de vérification et de contrôle des données ainsi que leurs modes de consolidation et de publication.

Pour l'établissement du présent rapport, la Direction Juridique, en liaison avec la responsable du Département Développement social du pôle Travail Temporaire et le responsable QSE du pôle aéroportuaire, a coordonné la collecte des informations RSE en s'appuyant sur un réseau de contributeurs dans le groupe.

Au sein du rapport, les définitions, les méthodes de calcul des indicateurs retenus et leur périmètre sont détaillés, pour chaque indicateur, dans le corps du texte. Ainsi, comme précisé en page 65 du présent rapport, il convient de souligner que les effectifs publiés par le groupe sont constitués des seuls effectifs permanents CDI.

Le groupe CRIT, engagé dans une démarche de progrès et d'amélioration constante du processus de collecte des informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans le rapport de gestion, s'est fixé pour objectif de compléter son référentiel de reporting, notamment pour préciser les responsabilités des différents intervenants et pour décrire de manière plus explicite les contrôles à mettre en œuvre.

Vérification des données

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations sociales, environnementales et sociétales présentées au sein du rapport de gestion, ont fait l'objet d'une vérification par la société PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant. Leur rapport, composé d'une attestation de présence et d'un avis sur la sincérité des informations, est présenté en annexe au présent document.



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires

Groupe CRIT SA

92-98, boulevard Victor Hugo
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe CRIT désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la « Note Méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre le 17 décembre 2013 et le 9 avril 2014 pour une durée d'environ 4 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code du commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code du commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus concernant notamment le périmètre de consolidation de certains indicateurs, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une trentaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ¹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de divisions que nous avons sélectionnées ² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne entre 24 % et 100 % des données quantitatives sociales et 24 % des données quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la déclaration du groupe, située « dans la « Note Méthodologique » du rapport de gestion, indiquant la nécessité et l'engagement de compléter son référentiel de reporting, notamment pour préciser les responsabilités des différents intervenants et pour décrire de manière plus explicite les contrôles à mettre en œuvre.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2014

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin
Associé

Thierry Raes
Associé du département
Développement Durable

1) Les informations RSE les plus importantes sont listées en annexe de ce rapport 2) L'échantillon est composé des 2 divisions suivantes : Intérim France et Aéroportuaire France

Annexe – Liste des informations RSE que nous avons considérées les plus importantes

Informations sociales quantitatives :

- Les effectifs permanents (Total Groupe)
- Les embauches en France
- Les licenciements en France
- Le taux d'absentéisme (Pôle aéroportuaire France et pôle Travail Temporaire France)
- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés permanents du pôle Travail Temporaire France
- Le taux de gravité des accidents avec arrêt des salariés permanents du pôle Travail Temporaire France
- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés du pôle Aéroportuaire France
- Le taux de gravité des accidents avec arrêt des salariés permanents du pôle Aéroportuaire France
- Le nombre d'heures de formation (Pôle aéroportuaire France et pôle Travail Temporaire France)

Informations sociales qualitatives :

- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui
- Le bilan des accords collectifs
- Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail
- La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées
- La politique de lutte contre les discriminations

Informations environnementales quantitatives :

- La consommation de carburant des engins de pistes du pôle aéroportuaire rapportée au nombre de passagers

Informations environnementales qualitatives :

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement
- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Informations qualitatives relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

ANNEXES

Annexe 1 - Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
• Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
• Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
• Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
• Chiffre d'affaires hors taxes	4 876 981	5 269 377	6 129 486	5 604 276	5 223 604
• Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	13 886 476	18 367 908	13 374 164	29 459 398	34 023 455
• Impôts sur les bénéfices	829 823	973 564	836 883	103 164	362 831
• Participation des salariés					
• Dot. amortissements et provisions	(536 943)	8 132 339	(498 687)	328 095	1 059 123
• Résultat net	13 593 597	9 262 005	13 035 967	29 028 140	32 601 501
• Résultat distribué	2 475 000	2 587 500	2 475 000	2 812 500	2 250 000
RESULTAT PAR ACTION					
• Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	1,16	1,55	1,11	2,61	2,99
• Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,21	0,82	1,16	2,58	2,90
• Dividende attribué	0,22	0,23	0,22	0,25	0,20
PERSONNEL					
• Effectif moyen des salariés	8	6	8	8	7
• Masse salariale	1 246 547	965 860	1 021 883	916 744	970 401
• Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	467 246	363 576	386 751	356 632	366 053

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital en cours de validité

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations en matière d'augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces autorisations.

Nature des délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2012 et jusqu'au présent rapport	Montant résiduel
• Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	20/06/2012	19/08/2014	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	20/06/2012	19/08/2014	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	20/06/2012	19/08/2014	1 000 000 € * (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	20/06/2012	19/08/2014	500 000 € * (montant des actions ordinaires) 20 % du capital par an 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	500 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20/06/2012	19/08/2014	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	20/06/2012	19/08/2014	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

* Plafond commun

Annexe 3 - Liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2013

Claude GUEDJ

Président Directeur Général

GROUPE CRIT
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Directeur Général

CONGO HANDLING SA (Congo)

Président

CRIT CENTER
GROUPE EUROPE HANDLING
CRIT IRELAND HR (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)

Administrateur Général Adjoint

C.P.T.S. (Congo)

Président du Conseil d'Administration

AIRLINES GROUND SERVICES
AWAC TECHNICS
ASSIST'AIR GROUP (République Dominicaine)

Administrateur

CRIT IMMOBILIER
SEINE 51
ARIA LOGISTIC LIMITED (Royaume Uni)
HANDLING PARTNER GABON (Gabon)
SKY HANDLING PARTNER UK LIMITED (Royaume Uni)

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AERO HANDLING
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CARGO GROUP
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CRIT CENTER
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY RAMP ASSISTANCE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de RAMP TERMINAL ONE
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de TERMINAL ONE ASSISTANCE
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de SHP SIERRA LEONE

Gérant

ECM
PEOPULSE
ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne)
ADAPTALIA ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne)
CRIT CARTERA (Espagne)
CRIT INTERIM ESPAÑA (Espagne)
CRIT SEARCH (Espagne)
CRIT-RH (Tunisie)
CRIT TUNISIE (Tunisie)

Yvonne GUEDJ

Administrateur
GROUPE CRIT

Nathalie JAOUI

Présidente
CRIT
CRIT INTERIM
LES VOLANTS
Directeur Général Délégué / Administrateur
GROUPE CRIT

Administrateur
SEINE 51
ARIA LOGISTICS LIMITED (Royaume-Uni)
CRIT IRELAND HR (Irlande)
CRIT Corp. (Etats-Unis)
HANDLING PARTNER GABON (Gabon)
PeopleLink (Etats-Unis)

Membre du Conseil de Direction
AERO HANDLING
ASSISTANCE MATERIEL AVION
CARGO GROUP
CRIT CENTER
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
EUROPE HANDLING ROISSY
IFMA
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE
ORLY RAMP ASSISTANCE
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE
RAMP TERMINAL ONE
TERMINAL ONE ASSISTANCE

Gérante
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER
LES COMPAGNONS
PRESTINTER
CRIT CARTERA (Espagne)
PROPARTNER (Allemagne)

Représentant
GEH au Conseil d'Administration de AGS
GEH au Conseil d'Administration de AWAC TECHNICS
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CRIT IMMOBILIER
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING (Congo)

Karine GUEDJ

Président Directeur Général

SEINE 51

Président du Conseil d'Administration

CRIT IMMOBILIER

Directeur Général Délégué / Administrateur

GROUPE CRIT

Administrateur

ARIA LOGISTICS LIMITED (Royaume-Uni)

Membre du Conseil de Direction

AERO HANDLING

ASSISTANCE MATERIEL AVION

CARGO GROUP

CRIT CENTER

EUROPE HANDLING MAINTENANCE

EUROPE HANDLING

EUROPE HANDLING ROISSY

IFMA

ORLY CUSTOMER ASSISTANCE

ORLY RAMP ASSISTANCE

PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE

RAMP TERMINAL ONE

TERMINAL ONE ASSISTANCE

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante

OTESSA

RHF



LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.

92-98, boulevard Victor Hugo
92110 Clichy
Tél. : 01 45 19 20 00
Fax : 01 47 39 74 08
www.groupe-crit.com